

linguistiques nationales en matière d'éducation. Dans le cadre de l'Année européenne des langues en 2001, il sera soumis sous forme de projet aux décideurs pour expérimentation sur le terrain.

Un groupe d'experts a initié ce processus et un certain nombre d'études préliminaires d'analyse dans divers secteurs en cours de préparation seront

publiées en 2000. Une brève enquête réalisée à l'issue de la Conférence a établi qu'elle fut un réel succès. Les interventions «extérieures» (représentants de jeunes, de parents, du monde économique et politique, etc.) ont été particulièrement appréciées. La promotion de la diversité linguistique et de ses enjeux est apparue essentielle aux participants.

Les Actes de la Conférence seront disponibles prochainement.

Contact:

decs-lang@coe.int

Site Internet:

http://culture.coe.fr/lang

Année européenne des langues (AEL) - 2001

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a déclaré l'an 2001 «Année européenne des langues» le 19 janvier 1999.

Buts et objectifs

L'un des principaux objectifs de l'AEL consiste à célébrer et à mettre en valeur la riche diversité linguistique de l'Europe en tant que source d'enrichissement mutuel à protéger et promouvoir. Elle visera à sensibiliser le grand public à l'intérêt d'un apprentissage des langues accru et plus diversifié tout au long de la vie dans un continent en interaction croissante. Les initiatives souligneront le rôle clé des langues et des compétences interculturelles en aidant à favoriser la compréhension mutuelle et l'esprit de tolérance ainsi que le respect des identités et la diversité culturelle. Par ailleurs elle soulignera l'importance des compétences linguistiques dans une participation active aux processus démocratiques européens ainsi que pour l'emploi et la mobilité en Europe.

L'Année contribuera à encourager la citoyenneté démocratique européenne en cherchant à motiver les citoyens européens à développer le plurilinguisme¹, c'est-à-dire à parvenir à un certain niveau de compétences communicationnelles dans plusieurs langues, y compris dans des langues moins répandues et enseignées.

Pour le Conseil de l'Europe, l'Année européenne des langues 2001 donnera

l'occasion de présenter et diffuser à grande échelle ses travaux dans le domaine des langues vivantes et en particulier de lancer le «Cadre européen commun de référence», le «Portfolio européen des langues» et un document pour l'analyse et la planification des politiques linguistiques éducatives. Cet événement permettra de renforcer la coopération dans les domaines des politiques linguistiques et de l'apprentissage des langues avec d'autres institutions intergouvernementales (tout particulièrement avec l'Union européenne et l'Unesco) et des organisations non gouvernementales concernées. Enfin l'AEL donnera l'occasion d'intensifier la réflexion et le débat sur les nouvelles orientations des politiques et des pratiques langagières.

Mise en œuvre de l'AEL

L'Année sera marquée par une série d'événements locaux, régionaux, nationaux et internationaux, y compris des festivals de langues. Ces initiatives contribueront à sensibiliser les citoyens à l'importance du plurilinguisme, mais aussi à favoriser une écologie des langues plus équilibrée. Il est en effet nécessaire de soutenir et de favoriser l'apprentissage de langues moins diffusées ou moins enseignées. Ainsi l'AEL contribuera à promouvoir les mesures

exposées dans la Recommandation (98) 6 du Comité des Ministres sur les langues vivantes (mars 1998) et dans la Recommandation 1383 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (septembre 1998).

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a invité les autorités de chaque Etat membre à soutenir l'AEL et à nommer un coordinateur national; son rôle consistera à assurer la liaison avec, d'une part, le Secrétariat et le Groupe européen de coordination et, d'autre part, la structure de coordination nationale qui sera créée pour la promotion et l'organisation des événements nationaux et la coordination des actions aux niveaux national, régional et local.

Coordination de l'Année et partenaires

L'Année européenne des langues sera coordonnée par la Division des Langues Vivantes de la Direction Générale IV du Conseil de l'Europe (Strasbourg). Afin d'accroître la portée de l'AEL, le Conseil de l'Europe a invité l'Union européenne et l'Unesco à s'associer à cette initiative en tant que partenaires privilégiés. La Commission européenne vient d'ailleurs d'adopter une proposition de décision du Parlement et du Conseil des Ministres dans ce sens.

L'Unesco a formulé son intention de participer activement à l'AEL. Le Centre européen pour les langues vivantes contribuera également à la préparation de l'AEL. Des activités intersectorielles au niveau du Conseil de l'Europe sont également planifiées et des initiatives communes sont à l'étude. L'Assemblée parlementaire a pour sa part manifesté son intérêt pour l'AEL.

Préparation

Les grandes lignes de cette Année sont présentées dans un projet de Guide

en cours de révision à la lumière de diverses consultations. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, notamment au mois de juillet lorsque se sont rencontrés le Groupe de Projet restreint «Langues vivantes», des représentants d'instances internationales et d'ONG. Un Groupe de coordination européen (GEC) a été constitué. Sa première réunion a eu lieu à Strasbourg les 17 et 18 janvier 2000. Elle a la responsabilité de la planification générale de l'Année. Un séminaire pour les coordinateurs nationaux a été organisé à

Prague du 9 au 11 mars 1999 à l'invitation des autorités tchèques. Un logo et un slogan facilement traduisible et exploitable s'avérant indispensable, des propositions sont attendues des divers partenaires et instances.

Contact:

decs-lang@coe.int

Site Internet:

http://culture.coe.fr/lang

«L'initiative de Tbilissi»

«L'initiative de Tbilissi» est le nom donné à l'activité consacrée à la rédaction et à la publication d'un manuel d'histoire du Caucase. La préparation d'un tel manuel avait été recommandée par les participants du séminaire régional sur «la réforme de l'enseignement de l'histoire dans l'enseignement secondaire» organisé à Tbilissi (Géorgie) en septembre 1997, et avait obtenu le soutien des ministres de l'Education d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie et de Russie. Le but de l'initiative de Tbilissi est d'essayer de présenter l'histoire de la région sous un éclairage plus positif, en soulignant les caractéristiques communes de cette histoire et en couvrant les aspects culturels, sociaux et économiques et pas seulement politiques et militaires. Le manuel de conception inédite devrait aider les élèves de chacun de ces pays à voir leurs voisins sous une nouvelle perspective, développer leur raisonnement critique et susciter chez eux le désir de chercher des informations complémentaires sur l'histoire de leurs voisins et de devenir des citoyens responsables d'Etats démocratiques. Chaque pays a désigné une équipe d'auteurs placée sous la responsabilité du ministère de l'Education et chargée de préparer la contribution de son pays au manuel.

C'est la première fois qu'un manuel d'histoire commun aux quatre pays est écrit par des historiens de ces pays qui peuvent présenter leur conception de leur histoire nationale. Lors du séminaire régional organisé à Moscou en octobre 1999, les participants ont examiné les progrès réalisés sur les chapitres concernant l'histoire nationale de leurs pays respectifs, examiné le chapitre suivant qui portera sur différents thèmes et discuté de l'introduction au manuel qui sera rédigée par un historien indépendant. Le séminaire régional de Moscou a permis aux représentants de chaque pays d'examiner les textes qu'ils avaient préparés en séance plénière et en groupes restreints. Les équipes

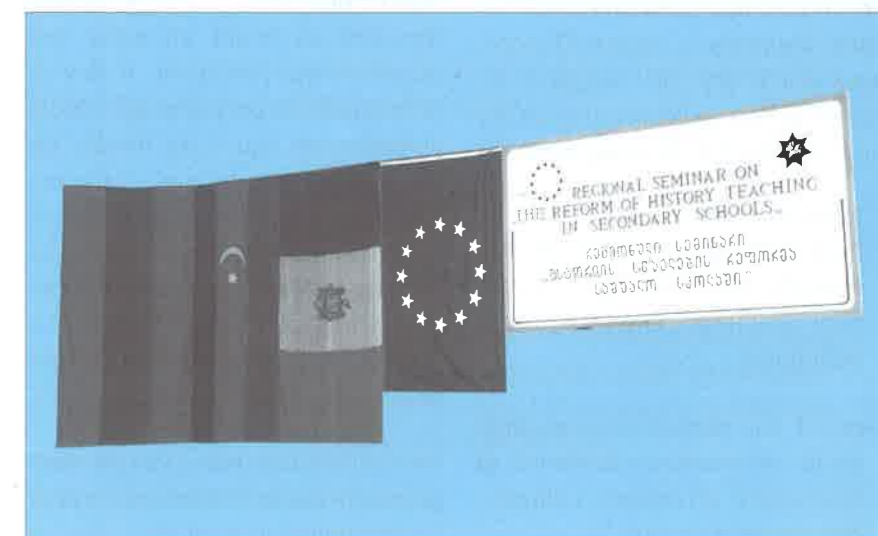
d'auteurs vont maintenant réviser leurs textes à la lumière des observations présentées lors du séminaire régional et commencer à travailler sur le chapitre consacré aux thèmes communs comme les religions, l'architecture, les coutumes, etc. Ce chapitre devrait comprendre des documents comme des photos, des cartes, des illustrations, etc. et peu de textes. Le manuel sera publié en 2001 ou au début de 2002.

Contact:

Alison Cardwell

Tél.: +33 (0)3 88 41 26 17

E-mail: alison.cardwell@ce.int



1. Le terme «plurilinguisme» qualifie le profil linguistique de l'individu, le terme «multilinguisme» renvoie à la société.

N° 8 – novembre 1999

N° 9 – mars 2000

Sommaire

Editorial

	Page
Editorial	1
Education en Bosnie-Herzégovine	2
Education pour le développement démocratique et la Stabilité en Europe du Sud-Est: Conférence informelle des ministres de l'éducation de la Région	4
Symposium d'Oslo: «Face aux détournements de l'histoire»	5
Les technologies de l'information à l'école: raisons et stratégies pour un investissement	6
Conférence «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe»	7
Année européenne des langues (AEL) – 2001	8
«L'initiative de Tbilissi»	9
Les études européennes pour une citoyenneté démocratique	10
Livres en bref	12
Principes directeurs du Conseil de l'Europe concernant l'éducation des enfants rom/tsiganes en Europe	14
De nouvelles ratifications pour la Convention de reconnaissance de Lisbonne	14
Calendrier des événements	15
Comment nous contacter	16

2000



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE



Légende: «Camp de réfugiés de Tirana: premiers signes d'espoir d'un nouveau départ»

Cette édition double du Bulletin de l'éducation est la première d'un nouveau millénaire qui s'est ouvert sans répit pour les scènes de conflits et de souffrance, résultats d'une histoire complexe bercée de nationalisme, d'interactions inter-ethniques et de transition post-communiste. Alors que des peuples s'efforcent de réaliser leurs espoirs et leurs attentes pour un futur démocratique basé sur les droits de l'Homme, la justice sociale et la prospérité à travers un développement économique durable, le potentiel de conflit-résultat d'inégalité, d'exclusion sociale, d'intolérance et de nationalisme – continue de représenter une menace constante.

L'immense échelle des défis à venir pourrait laisser penser que les organisations et les peuples ont peu de moyens d'actions pour les relever. Cependant, les peuples à travers l'Europe peuvent tirer parti de l'idée que l'évolution de la société pourra se

faire, à l'avenir, autour des deux axes que constituent l'action concertée et la solidarité. Dans ces parties de l'Europe qui ont récemment souffert des effets de la guerre, les objectifs immédiats doivent être la réconciliation, le rétablissement de l'Etat de droit et le développement d'institutions démocratiques en tant que conditions préalables au développement économique. Ce sont des préoccupations communes puisque nous devons tous nous assurer que la violence, utilisée pour obtenir et maintenir le pouvoir ou comme moyen de réponse aux conflits, reste attachée au millénaire passé.

Pour que cela soit plus qu'un rêve utopique, une attention bien plus importante doit être accordée à l'éducation. Les processus éducatifs sont le fondement de tout développement sociétal, et, de ce fait, il est essentiel que les droits à l'éducation soient garantis à tous les citoyens, que les opportunités deviennent accessibles à tous et que